

Bibliothèques et rythmes scolaires

Compte rendu de la rencontre professionnelle organisée le 5 juin 2014 à la BnF, conjointement par le Centre national de la littérature pour la jeunesse de la Bibliothèque nationale de France et le Groupe Île-de-France de l'Association des bibliothécaires de France.

En quoi la réforme des rythmes scolaires intéresse-t-elle les bibliothèques publiques territoriales? Destinée à faire mieux coïncider les temps d'apprentissages à l'école au rythme biologique des enfants, elle vise également à favoriser les pratiques artistiques et culturelles de tous, lors des temps périscolaires et par l'intermédiaire des collectivités territoriales. Les bibliothèques, en tant qu'établissement culturel local, sont donc concernées. Mais quelles en sont les incidences sur leur relation avec l'école et sur leur propre fonctionnement?

Identité et rôle des bibliothèques

Pour Claude Poissenot, sociologue à l'Université de Nancy, c'est l'identité de la bibliothèque qui est en jeu. Il a d'abord rappelé que, dans les années 1960, les bibliothécaires ont été des acteurs importants de la conception renouvelée de l'enfant et qu'ils ont influé sur les vues de l'école dans ce domaine. La scolarisation actuelle de leur activité – les accueils de classes notamment – les enferme par contre aujourd'hui dans un rôle de prestataire vis-à-vis de cette institution. Travailler hors de la classe pourrait être l'occasion de s'émanciper de ce rapport qui, en dépersonnalisant la relation des enfants à la bibliothèque, provoque leur désertion ultérieure à l'adolescence. Et l'appropriation personnelle de la

bibliothèque par les enfants et les adolescents ne se réalisera que dans la reconnaissance et la socialisation de leurs pratiques culturelles, notamment celles sur écran.

Au-delà de son rapport à l'école, quelle place la bibliothèque publique tient-elle quant à l'insertion sociale des jeunes? Dominique Arot, doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, a ainsi élargi les enjeux du débat. Invité pour présenter le rapport ministériel à propos des relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires¹, il a pointé le manque de formalisation des relations entre les deux institutions. Un manque dommageable quant à la visibilité et à l'impact de l'action des bibliothèques. Celle-ci devrait s'inscrire dans des politiques publiques plus larges, en direction d'un public plus diversifié que les élèves de l'école élémentaire, au risque sinon de perpétuer les inégalités d'accès à l'information, aux savoirs et à la connaissance. Pour conclure sur les enjeux et le cadre juridique, Hélène Beunon, vice-présidente du Groupe Île-de-France de l'Association des bibliothécaires de France, a présenté le vade-mecum destiné aux professionnels des bibliothèques afin de les aider à mieux comprendre la réforme et ses conséquences sur leurs structures. L'idée est aussi de leur offrir des pistes d'organisation et d'activités possibles. Elle a souligné que les bibliothécaires doivent saisir cette chance de revendiquer un nouveau rôle.

Expériences en bibliothèques : entre opportunités, contraintes et inquiétudes

Trois bibliothécaires ont ensuite témoigné de la diversité des situations locales. Toutes se sont accordées sur l'intérêt de cette réforme, mais s'inquiètent également du manque de moyens, de concertation et d'information quant à sa mise en œuvre.

À Montreuil-sous-Bois, où la réforme n'est pas encore appliquée, Delphine Girard a défendu la place de la bibliothèque dans l'éducation et les apprentissages de l'enfant ainsi que le travail en concertation avec les autres professionnels. Si la réforme offre de nouvelles opportunités de partenariats, celles-ci s'inscriront néanmoins dans la continuité. À Paris, où la réforme est entrée en vigueur dès la rentrée 2013, Colette Lindemann, de la bibliothèque Marguerite Yourcenar, a d'emblée été sollicitée pour accueillir des groupes dans le cadre des TAP (Temps d'activité périscolaire). Sans effectifs ni moyens supplémentaires, l'équipe a opté pour des ateliers nécessitant peu de préparation et de formation et a réduit en contrepartie les accueils de classes. Dans un tout autre cadre, Anne-Marie Bock, de la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, considère que si la réforme est l'occasion de repositionner la bibliothèque comme service public de proximité, le risque est aussi qu'elle soit sollicitée à tout-va. Elle a enfin insisté sur la spécificité de la prise en compte des bénévoles, nombreux en milieu rural, dont beaucoup sont des enseignants.

Les professionnels sont ensuite intervenus. Ils ont fait remarquer que l'identité de la bibliothèque est encore une fois posée en miroir de celle de l'école. La réforme ne comporte-t-elle pas de plus le risque de cantonner cette dernière aux savoirs de base? Certains ont d'ailleurs souligné la défiance des enseignants et les difficultés pour certains bibliothécaires d'être parfois soumis à des demandes d'ateliers à haute dose.

L'éducation artistique et culturelle des enfants : regard sur l'action des bibliothèques

En début d'après-midi, Marine Rigeade, chargée de mission au

Service du livre et de la lecture (DGMIC), du ministère de la Culture et de la Communication a présenté une étude en cours. Cette étude s'appuie sur le constat que les bibliothèques représentent le premier réseau culturel territorial³ mais que les actions d'éducation artistique et culturelle qu'elles mènent sont très peu visibles au plan national. Il s'agit dès lors de recenser les pratiques de terrain et de les évaluer au regard des préconisations ministérielles depuis une vingtaine d'années. Un questionnaire a été envoyé à 400 bibliothèques territoriales, qui ont répondu à hauteur de 50 %.

Les résultats montrent que 90 % des structures travaillent en direction d'enfants âgés de 4 à 11 ans. Mais la moitié s'adresse à ceux âgés de 0 à 3 ans, ce qui distingue le réseau de lecture publique d'autres réseaux culturels où la part de ce public est bien moindre. Concernant les contenus, la discipline prépondérante reste la littérature, à travers la lecture à voix haute notamment, bien avant le cinéma ou la musique. Le public est en général spectateur plutôt qu'acteur. S'il est difficile de savoir ce que les structures qui ont répondu entendent par ces notions, cela interroge néanmoins sur les objectifs des bibliothécaires et sur la nature de l'éducation artistique et culturelle dispensée. Enfin, l'étude a fait ressortir le manque de formalisation des politiques culturelles et artistiques au niveau local et la faible visibilité de la place de la bibliothèque, ce qui pourrait poser difficulté au moment de la mise en œuvre de la réforme⁴.

Premiers bilans et perspectives : le point de vue d'autres acteurs

Cécile Jallet, directrice adjointe de l'Éducation et de la Culture au Conseil général de la Dordogne, a précisé que le département, hormis la prise en charge des transports scolaires, a d'emblée soutenu les communes dans la mise en œuvre d'ateliers périscolaires sportifs et culturels. Trois problèmes ont été diagnostiqués : la prise en charge directe de ces ateliers très plébiscitée par les communes, mais que le département ne peut pas assumer, l'imprécision des contenus et la place des bénévoles. Les pistes d'amélioration envisagées concernent la formation des animateurs en amont dans le cadre du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) titulaires de ce brevet.

Les problèmes logistiques, budgétaires et organisationnels sont en effet un frein à la bonne marche de cette réforme dont les objectifs sont pourtant ambitieux. René Macron, inspecteur d'académie dans les Yvelines, a ainsi rappelé qu'il s'agit de réduire les inégalités sociales en permettant à tous les enfants d'accéder à d'autres formes d'activités que celles dispensées à l'école.

À Nanterre, grande ville de la région parisienne, ces difficultés sont moins criantes. Zahra Boudjemaï, première adjointe déléguée au Personnel et à la Culture, a souligné l'importance des moyens alloués aux activités périscolaires et l'implication des bibliothèques dans ce domaine.

C'est néanmoins sur les incompréhensions que soulève la mise en œuvre de la réforme que le public a surtout réagi. Des bibliothécaires se sont interrogés sur les objectifs, jugés parfois contradictoires et ont déploré le manque de concertation. Certains ont regretté que, faute de moyens, ces ateliers contraignent souvent les équipes à renoncer au travail avec

l'Éducation nationale, pourtant souvent devenu fructueux et qui s'adresse à plus d'enfants.

Finalement, qu'est-ce qu'une bibliothèque? Un lieu de divertissement, de détente, d'étude, de culture? Son identité, une nouvelle fois interrogée, reste difficilement appréhendable hors des réalités du territoire dans lequel elle se trouve et des partenariats qui y sont tissés. Une certitude néanmoins, d'après Françoise Legendre de l'Inspection générale des bibliothèques qui a synthétisé cette journée, cette institution doit revendiquer davantage sa place et son rôle au sein des politiques publiques locales, en formalisant et en contractualisant davantage ses projets et ses objectifs.

Le besoin de formation également est un point essentiel qui semble faire consensus parmi les professionnels. Formation pour les bibliothécaires, quant à l'accompagnement des groupes par exemple, mais surtout formations croisées, conjointes ou communes à tous les acteurs éducatifs locaux qui, in fine, s'occupent ensemble des jeunes sur un même territoire.

Emmanuelle Flouquet

1. Dominique Arot, Thierry Grognet : *Les relations des bibliothèques des collectivités territoriales avec les établissements scolaires*, Inspection générale des bibliothèques, ministère de la Culture et de la Communication, 2013 [en ligne].

2. *Vadémécum sur la réforme des rythmes scolaires à l'attention des personnels de bibliothèques*, ABF, 2014 [en ligne].

3. Françoise Enel : *Politiques d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités locales, études et statistiques*, ministère de la Culture et de la Communication, 2011 [en ligne].

4. Florence Lacroix-Spinnewyn : *Aller à la bibliothèque après la classe. La réforme des rythmes scolaires : nouveaux enjeux et nouvelles opportunités pour les bibliothèques*, ENSSIB, mémoire d'étude, janvier 2014 [en ligne].